

**MANIFESTATIONS ET INFÉRENCES DE PLURALITÉ
DANS LE CONTE « LA CLOCHETTE »
DE JEAN DE LA FONTAINE**

Stéphane KOSTANTZER
Université de Strasbourg

RÉSUMÉ

Cet article se propose d'explorer les différents modes d'expression de la pluralité et leurs enjeux d'après une étude des occurrences nominales extraites d'un conte de La Fontaine, genre dont on s'attend à ce qu'il opère en clôture un mouvement de bascule du particulier au générique. Nous nous intéresserons aux pluriels à référence particulière, aux pluriels et aux singuliers à référence générique, ainsi qu'aux pluralités secondes associées aux noms collectifs et aux noms relationnels. Nous découvrirons comment la pluralité se voit investie de valeurs qualitatives, et en quoi ce phénomène, somme toute banal en discours, se révèle génériquement fondamental dans un conte.

ABSTRACT

This article investigates the different ways of expressing plurality and what these differences imply. The study is based on a set of nominal occurrences taken from a tale by La Fontaine, a genre in which texts are expected to close on a shift from the particular to the generic. The study examines plurals referencing particular occurrences, generic reference (in both plural and singular nouns), as well as plurality derived from collective and relational nouns. It will then be made clear that plurality is vested with qualitative values, a rather commonplace phenomenon in speech, but one that turns out to be inherent to the genre of tales.

INTRODUCTION

La langue française impose un encodage morphologique de la pluralité sur les noms dénombrables. Mais la pluralité n'est pas qu'une affaire de morphologie. Les noms employés en référence générique et les noms collectifs renvoient eux aussi à une pluralité : le générique établit un rapport avec la totalité de la classe, un nom collectif renvoie à la pluralité des sous-unités

constitutives de l'ensemble prédiqué. La présente étude vise à repérer les différents types de pluralité (morphologique et/ou référentielle, posée ou présupposée) tels qu'ils sont exploités dans le conte « La Clochette » de Jean de La Fontaine, afin d'en analyser les spécificités et les enjeux dans le genre du conte. L'organisation retenue ici nous fera progresser des pluralités les plus transparentes à celles qui le sont moins, ou qui demeurent contestables. Pour ce faire, après avoir brièvement décrit le genre du conte et introduit le concept de contraste quantitatif, le plan suivra l'ordre suivant : pluralité des noms à référence particulière, pluralité des noms à référence générique, noms collectifs, noms relationnels. Nous tenterons à chaque étape, ainsi qu'en conclusion, de vérifier l'hypothèse que ce texte, appartenant au genre du conte, ménage à la pluralité un rôle particulier.

1. LE GENRE DU CONTE

Un conte narre une situation particulière mettant en scène différents personnages autour d'une intrigue à caractère anecdotique et se clôt par un énoncé concis qui expose un nouvel état de chose relatif à un aspect de la vie humaine. Cet énoncé conclusif s'apparente dans une large mesure à un proverbe. Selon Anscombe (2000 : 4), énoncer un proverbe consiste à mettre en rapport « un énonciateur qui énonce le principe général sous-jacent, et l'énonciateur qui l'applique à la situation particulière envisagée », un proverbe « n'[étant] habituellement énoncé que pour appuyer un raisonnement ». La particularité du conte est que, dans l'énoncé conclusif, l'énonciateur non seulement énonce et applique un principe général, mais il est aussi l'énonciateur-premier d'un énoncé dont la vocation est d'être entendu comme une phrase « ON-sentencieuse » (Anscombe 2000 : 11) :

Les phrases ON-sentencieuses sont des phrases génériques typifiantes a priori. Elles ont un énonciateur-premier qui est un ON-énonciateur, et acceptent la combinaison avec *Comme on dit*, *Comme le dit la sagesse des nations*, ... etc.

Pour prétendre au statut de ON-énonciateur, pour que sa voix puisse faire résonner la « sagesse des nations », l'énonciateur-premier doit bénéficier d'une autorité suffisante. Le genre du conte offre *de facto* cette autorité à son auteur. En effet, il est attendu d'un conte qu'il expose un principe général à même d'enrichir l'encyclopédie du lecteur d'un nouveau « signe » unissant une conduite soumise à condition (ici : le choix de ne pas éviter les bois) à une habitude (équivalant ici à prendre un risque). Dans le conte, le récit permet à l'auteur de construire un argument par l'exemple (Perelman 1977 : 119), ou comme ici, par le contre-exemple, qui aboutira à une conclusion à portée universelle de nature rationnelle et souvent axiologique (on pourra parler alors de la morale du conte). Cette conclusion prendra le statut d'un

argument d'autorité pour son lecteur. Elle pourra dès lors, comme souvent chez la Fontaine, alimenter le stock des proverbes inscrits en langue.

Un conte expose généralement un récit suffisamment court pour être lu d'un seul trait et s'articuler sans peine à sa conclusion. De ce fait, les digressions présentes dans « La Clochette » pourraient sembler nuire à l'efficacité du propos d'un point de vue générique. Si comme l'écrit Eco (1979 : 66-67) « un texte est un mécanisme paresseux (ou économique) qui vit sur la plus-value de sens qui y est introduite par le destinataire », on comprend qu'il devient nécessaire pour le lecteur de ce conte de donner sens aux éléments qui pourraient sembler menacer les attentes génériques (soit qu'ils nous écartent de la frivolité annoncée, soit qu'ils n'œuvrent pas dans le sens d'un développement narratif continu devant aboutir à une conclusion unique). Ainsi, quelle pertinence accorder aux vers qui s'attardent à dépeindre défavorablement l'énonciateur (ll. 3-8, puis 13-18) ou aux parenthèses explicatives qui précisent le sens d'un terme (ll. 20-23) ? Quel statut donner aux énoncés généraux qui pourraient eux-mêmes avoir valeur de morale (*Puis fiez-vous à Rimeur qui répond / D'un seul moment !* (ll. 7-8), et *Les loix songeoient aux personnes de ville* (l. 36)) mais que leur place dans le texte ne consacre pas comme telles ?

Ce travail interprétatif ne se restreint pas aux attentes génériques, car pour aider le texte à fonctionner, le lecteur mobilise des inférences de tout ordre, qu'elles soient sémantiques, discursives, pragmatiques ou culturelles. Synthétisant les travaux d'Eco, Marrone (2014 : 20) explique que

[...] dans le discours oral comme dans les textes écrits (dans une mesure différente dans les deux cas), il y a des trous de sens, des espaces blancs, des interstices (appelés, selon les théories, non-dits, allusions, implicites, implicatures, présuppositions, mais aussi relations anaphoriques et cataphoriques, isotopies, etc.) que le lecteur doit remplir, compléter, saturer, perfectionner en mettant en relation ce qui est dit avec ce qui ne l'est pas, ou, de la même manière, ce qui est dit avant avec ce qui l'est après, à partir du réservoir des savoirs (ou encyclopédie) qu'il possède déjà.

Pour mieux percevoir les implicites du texte, nous proposons de recourir à la théorie de l'argumentation d'Anscombe & Ducrot (1995). Elle nous permettra de voir comment, dans son économie, ce conte mise sur les expressions quantitatives et sur des contrastes pouvant eux aussi être de nature quantitative pour orienter l'interprétation du lecteur.

2. CONTRASTES QUANTITATIFS

La théorie de l'argumentation développée par Anscombe et Ducrot place la gradabilité au cœur de l'argumentation. Ils emploient le terme de *topoi* pour désigner des « principes généraux, qui servent d'appui au raisonnement », qu'ils proviennent de relations argumentatives entre énoncés ou qu'ils soient lexicaux : « [l]es *topoi* ne se rencontrent pas seulement au

niveau des enchaînements, mais tout aussi bien dès le niveau lexical, où ils fondent le sens des mots » (Anscombe & Ducrot 1995 : 40). Selon eux, tout discours articule des notions et des propriétés à l'intérieur de rapports de type argumentatif, gradables, dont la force argumentative s'accroît avec l'intensité mais aussi avec la quantité.

Dans la morale, le quantitatif (QNT), entendu au sens d'extension, est amené à intégrer certains topoï, c'est-à-dire qu'une inférence QNT peut devenir un facteur gradable au service de la force argumentative : pour justifier de façon optimale la conclusion « les belles doivent fuir le fond des bois et leur vaste silence », le lecteur doit ainsi s'appuyer sur les lois d'économie et de pertinence afin de rétablir les enchaînements argumentatifs implicites. Ainsi, le fond du bois doit être entendu comme un lieu où le risque d'être agressé est accru. Ce risque est proportionnel au fait qu'il soit *peu fréquent* : plus un lieu est fréquent (QNT), moins une agression a de chances de se produire. Une autre chaîne topique possible associerait de façon inversement gradable la possibilité de fuir à la densité du bois ainsi qu'à la distance parcourue vers son « fonds » (QNT).

Ces contrastes QNT peuvent être éclairés textuellement. Le vers 69 rapproche syntaxiquement *bois* et *silence*. Ce rapprochement incite à reporter sur *bois* (et, *a fortiori*, *le fonds des bois*) le sème QNT d'absence d'humains associable en contexte à *silence*, un sème configuré négativement par *évit*. Une tension est générée du fait du contraste de type QNT entre le bois, morphologiquement pluriel mais aussi nom collectif impliquant une quantité minimum nécessaire d'arbres, et le silence, nom au singulier dans le texte, et qui du reste dénote une quantité nulle de bruits et de sons. On voit ici la complexité des liens qui unissent de façon indissociable rapports QNT (pluriel VS singulier, grand nombre de sous-éléments VS quantité nulle du complémentaire), valeurs appréciatives (pas de fuite ni de secours), et force argumentative (« à éviter d'autant plus que ... »).

La macrostructure du conte requiert un contraste QNT fondamental : la morale du conte est le lieu d'une discontinuité, où l'on bascule du récit anecdotique à l'énoncé de portée universelle. Elle doit donc s'apparenter à une phrase générique émise par un ON-énonciateur. C'est bien ce qui se passe ici. Les prédicats décrivant des événements particuliers, fondateurs du récit, cèdent la place dans la morale à un prédicat ayant perdu son ancrage référentiel (*O belles ! évitez / Le fonds des bois et leur vaste silence*). Cet ultime prédicat ne concerne plus seulement la bergère de la diégèse, mais toutes les belles ; il gagne en extension, tout en assurant une continuité lexicale : en effet, deux des noms qui y figurent sont d'abord apparus au singulier dans le cadre de l'anecdote : *belle* (l. 64) / *belles* (l. 68), *au fonds d'un bois* (l. 61) / *Le fonds des bois* (l. 69). Le changement concerne également la configuration de l'énonciateur : précédemment individué (*J'avois juré hautement en mes vers* (l. 3)) il doit se muer en un ON-énonciateur. Cette nouvelle configuration est rendue ici possible par l'absence de toute

marque de la première personne dans la morale (et même bien avant), mais elle est également rendue compliquée du fait que l'énonciateur n'est absolument pas introduit dans le conte comme détenteur de la sagesse des nations. Son manque de fiabilité est à inférer à partir des propriétés *inconstant* et *divers* (l. 1) rapportées à l'homme en général, et illustrées par le faible nombre de jours durant lesquels l'énonciateur aura tenu sa promesse (*Depuis deux jours*). L'énonciateur est dépeint comme un antimodèle (Perelman 1977 : 123), ce qui, du point de vue énonciatif, présente un nouveau contraste : si pareil énonciateur nous recommande une conduite, dans un conte « frivole » qui pourrait n'ambitionner que de divertir, c'est que cette recommandation s'avère fondamentale. Son inconstance renforce paradoxalement l'assertivité de la morale.

Tout aussi problématique pourrait sembler la présence d'énoncés génériques avant la morale. Vis-à-vis du conte en tant que genre, ont-ils une fonction digressive ou préparatoire ? Pourquoi le générique s'infilte-t-il dans le récit anecdotique ? Si la référence générique semble génériquement indispensable à la morale qui clôt un conte (du fait de sa vocation d'universalité), elle n'est en revanche pas attendue dans le récit qui précède. Or, ce texte compte un nombre conséquent d'occurrences à référence générique, qu'elles apparaissent au pluriel morphologique ou au singulier. La prochaine partie de l'étude vise à faire le départ entre les pluriels à référence particulière et ceux à référence générique. Nous constaterons à cette occasion que le texte présente quelques occurrences qui semblent résister à la classification. La dernière observation que nous ferons est que les pluriels morphologiques permettent de déclencher des effets de sens : lorsque la référence est particulière, la pluralité des référents permet souvent l'inférence d'une quantité approximative associée à une modalité (faible ou grande quantité ; quantité du suffisant, du pas assez, ou du trop) ; lorsque la référence est générique, l'extension atteint l'espèce et implique une essentialisation, l'attribution directe ou non de propriétés essentielles. Nous porterons une attention particulière aux spécificités du générique pluriel, en tentant de les expliquer.

3. RÉFÉRENCE PARTICULIÈRE OU GÉNÉRIQUE

La proposition théorique que nous retenons pour analyser la référence générique s'inspire majoritairement de la synthèse de Galmiche (1985), en reprenant les éléments définitoires suivants : l'emploi générique renvoie à l'ensemble d'une classe, et établit un rapport avec la totalité des occurrences d'une notion donnée, qu'il représente sous l'aspect d'un genre, d'une espèce, d'un *genus*. Ce faisant, il fait perdre son ancrage référentiel à l'expression. Si quelques tests syntaxiques, rappelés par Galmiche (1985 : 2), permettent assez efficacement de vérifier cette propriété dans les SN sujets (« SN, c'est ... », « *Il y a SN qui », pour les SN objets notamment, il peut paraître

utile d'appliquer celui de l'absence de « présomption identifiante », ainsi définie par Flaux (2008 : 11) :

Quand le locuteur vise non pas un individu, c'est-à-dire une entité indépendante, mais un genre (*l'homme* en général) ou une classe (*les hommes* en général), la notion de présomption identifiante ne fait plus sens, un genre ou une classe générique étant des objets conceptuels par nature uniques et considérés comme « déjà » identifiés ou n'ayant pas à l'être (*L'homme est mortel* – **Quel homme ? / Les hommes sont mortels* – **Quels hommes ?*).

Les restrictions d'extensité (terme défini chez Fournier (1998 : 144) comme l'ensemble des êtres ou des objets auxquels le SN réfère dans l'énoncé) seront également considérées génériques dans la mesure où une sous-classe peut continuer à ne pas effectuer d'ancrage référentiel (pas de présomption identifiante).

Toute utilisation non référentielle n'est cependant pas synonyme de généricité (ex. *docteur* dans *Je suis docteur*). Les SN à fonction prédicative font agir le nom en tant qu'élément du prédicat *être X*, dont la vocation est de décrire une propriété. Pour cette raison, de nature syntaxique, leur emploi est plutôt à qualifier d'attributif que de générique. De même, nous ne considérons pas comme génériques les *expressions référentielles utilisées attributivement*. Cette catégorie, introduite par Donellan (1966) et abondamment discutée depuis, désigne les SN à fonction d'argument qui prennent dans l'acte interprétatif un caractère virtuel ou conceptuel (Karolak 1987), et pour lesquels il existe, derrière la description nominale, une propriété à partir de laquelle se construit l'inférence d'une relation causale entre la description et le prédicat (Galmiche 1983 : 82). Par exemple, l'énoncé *Je veux épouser un milliardaire* ne renvoie pas de manière générique à toute la classe : l'énonciateur donne au référent virtuel « milliardaire » une valeur attributive, glosable en « *Pour que* je l'épouse, mon potentiel mari doit *être* [un] milliardaire ». Autrement dit, l'absence d'ancrage référentiel et de présomption identifiante ne suffisent pas, pour nous, à parler de généricité.

Dans le cadre théorique retenu, la généricité du SV devient un prérequis à la généricité du SN. Le SV doit perdre sa référence pour activer la généricité des arguments nominaux. En revanche, si c'est le seul élément générique d'une proposition, il ne suffit pas à rendre l'énoncé générique (ex. *Jean aime ce tableau*).

Des degrés de généricité apparaissent ainsi possibles : généricité indirecte obtenue suite à un parcours d'occurrences avec *tout(e)* ; généricité qui maintient un lien avec la possible référence particulière : *mes vers* (l. 3) ; généricité d'un SN avec un SV qui ne prend valeur générique que par processus de dérivation illocutoire : *évittez / le fonds des bois* (ll. 68-9), etc.

3.1. Référence particulière

Un conte se construit sur la base d'un récit. De ce fait, on doit y retrouver nombre d'expressions à référence particulière (spécifique ou non). Dans « La Clochette », cela concerne surtout les termes nominaux au singulier, qu'ils soient des noms propres, des noms comptables, ou des noms massifs : *Dans la Touraine un jeune bachelier* (l. 19), *Si me faut-il trouver, n'en fût-il point ; / Tempérament pour accorder ce poinct* (ll. 13-14). D'un point de vue statistique, les pluralités à référence particulière y sont assez rares. Le tableau ci-dessous les recense. Il nous indique plusieurs choses. La première est que la référence particulière est établie dans ce texte par des biais fort divers (différents types d'anaphore sont exploités). La deuxième est que les pluriels y sont le plus souvent associés à une quantité indéfinie. La troisième est qu'en l'absence de quantité explicite, il reste néanmoins possible d'inférer une certaine limite à l'extension QNT des référents (souvent très approximative, sauf pour *pieds* et *dents*), en vertu de topoï textuels ou stéréotypiques. En retour, nous verrons comment pour *loix* le simple choix du pluriel oriente vers un effet de sens, et comment la pluralité quantifiée ou approximativement quantifiable contribue elle aussi au sens.

Ligne	Exemple	Quantité prédiquée	Quantité implicite
27	Aux blanches <i>dents</i>	indéfinie	2 à 32
27	aux <i>pieds</i> nus	indéfinie	2
67	remplit de <i>cris</i>	indéfinie	2+
35	les <i>loix</i> ont avancé ce temps	indéfinie	2+
67	ces <i>lieux</i>	indéfinie	2+
55	aux <i>échos</i>	indéfinie	2+
29	Aux <i>environs</i>	indéfinie	<i>pluralia tantum</i>
6	Depuis deux <i>jours</i>	2	–
9	les neuf <i>Sœurs</i>	9	9 maximum

Tableau 1.– Pluriels à référence particulière

Aucun des noms ci-dessus ne permet un emploi massif, au contraire d'un nom comme *poil* (*au poil brillant*). De ce fait, s'ils avaient été employés au singulier, on aurait isolé une seule occurrence de la classe, ce qui aurait entraîné pour tous ces mots (à l'exception de *loix*), une agrammaticalité, une incongruité (par exemple *remplit de cri*) ou un changement de sens. Le choix du pluriel sur *loix* permet d'activer un trait de « diversité », lequel autorise l'activation d'un topos reliant leur pluralité à un possible manque de cohésion. Au singulier, *la loi* aurait déclenché une représentation synthétique

moins propice à la perception d'une certaine ironie concernant cette « avancée » légale. Le chiffrage est également parlant : les *Sœurs* au nombre de neuf renvoient aux muses ; le temps avant la rupture de la promesse n'étant que de *deux jours*, il configure négativement l'agent. On voit aussi comment le contexte agit sur le nombre, en orientant celui des *cris* et des *échos* vers une grande quantité : autant que nécessaire pour « remplir ces lieux » et autant que nécessaire pour faire tragique et justifier d'autant la conclusion *évitez* ; de même pour le nombre des dents (par la loi d'économie, si le nombre était faible, il aurait mérité chiffrage et du reste il aurait gêné l'antéposition thématique de *blanches*).

La référence peut parfois être délicate à établir, comme dans les prochains exemples.

Hésitation et va et vient entre référence particulière et référence générique

[Trop bien ont-ils, les Rimeurs]

Quelque jargon plein d'assez de *douceurs* (l. 11)

On note qu'en emploi pluriel, d'après le *Littré*, le terme désigne des « paroles flatteuses, des propos galants ». La quantité de douceurs est posée comme indéfinie et suffisante par *assez*, ce qui en fait une référence particulière non spécifique (comme pour *quelque jargon*). Cependant, le cadre d'inscription de ce SN est une phrase générique qui en outre exprime une propriété essentielle attribuée au *genus rimeur* : « Pour que rimeurs soient rimeurs, il faut qu'ils aient quelque jargon plein d'assez de douceurs ». L'ancrage référentiel est perdu, il n'y a pas de présomption identifiante (on n'est pas amené ici à interroger « Quelles douceurs ? »), mais on ne renvoie pas cependant à la totalité de la classe. Ceci tient au fait que le nom est issu d'un adjectif de qualité, et qu'il sert avant tout à décrire une propriété essentielle affectée au jargon des rimeurs.

J'avois juré hautement en *mes vers*, / De renoncer à tout conte frivole (l. 3)

La présence d'un déterminant possessif permet la présomption identifiante : Dans quels vers ? / Dans mes vers. L'ancrage référentiel est créé de façon déictique. Le nom *vers* est comptable, mais au pluriel, il peut par synecdoque subir un glissement sémantique qui le rapproche du nom massif *poésie*, ce qui pourrait favoriser une lecture classifiante de *mes vers*. Galmiche (1985 : 19) donne l'exemple de l'énoncé *Mes amis aiment le jazz*, dans lequel « les entités référentiellement circonscrites et rassemblées de manière contingente » permettent cependant de promouvoir le SN *mes amis* en tant que *genus*, si on interprète cet énoncé comme énonçant un principe, glosable par « Je ne considère comme mes amis que les gens qui aiment le jazz ». Dans notre exemple, cela reviendrait à donner à notre énoncé le sens

suivant : « Pour que mes vers soient ce que je considère [digne d'être] mes vers (glose qui nous rapproche ainsi d'un emploi attributif), il me faudrait, avais-je juré hautement, renoncer à tout conte frivole ». Sous l'impulsion de *jurer hautement de renoncer*, il semble bien que l'énoncé dégage une valeur illocutoire dérivée déontique, et donc implique un jugement essentiel sur un *genus*.

Un passage du conte offre un cas remarquable d'ambiguïté entre référence particulière et générique :

Le nôtre soit sans plus un jouvenceau
 Qui dans les prez, sur le bord d'un ruisseau,
 Vous cajoloit la jeune bachelette
 Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps gent (ll. 24-25)

La référence particulière du SN *la jeune bachelette* pourrait être remise en cause par ces vers : *Nôtre galand vous lorgne une fillette / De celles-là que je viens d'exprimer* (ll. 30-31), et notamment par la pluralité introduite par le pronom anaphorique *celles-là*. Il s'agit comme l'écrit Fournier (1998 : 190) d'une « disjonction référentielle entre l'antécédent et le pronom », un exemple d'« anaphore non coréférentielle » : « l'anaphore avec changement de nombre marque le passage de la singularité à la pluralité référentielle ». De ce fait, *la jeune bachelette* devrait être à saisir de façon générique. Sans ce pluriel, il était sans doute assez naturel d'interpréter l'imparfait *vous cajoloit la jeune bachelette* comme renvoyant à un événement spécifique affectant un patient particulier. Le conte met ici en place un dispositif de brouillage qui semble anticiper la bascule propre au genre du conte entre récit anecdotique et conclusion universelle. Ce brouillage est à cet endroit cultivé de façon méticuleuse. D'une part, plusieurs facteurs sont mis en place pour favoriser la lecture particularisante : l'adresse au lecteur matérialisée par la présence de *vous* avant le verbe, qui pouvait suggérer un effet d'hypotypose ; la mention d'une action servant de cadre temporel à la précédente : **Pendant qu'lo, portant une clochette, / Aux environs alloit l'herbe mangeant** (ll. 28-29), qui du reste fait apparaître la combinaison *aller* + participe présent (*alloit mangeant*) génératrice d'aspect progressif ; et enfin, le nombre conséquent de circonstants spatiaux et celui des propriétés affectées à la bachelette, qui semblent mettre à mal la constitution d'un *genus* et au contraire se laisser interpréter comme des éléments contingents, affectés à une situation et à une occurrence particulière. Dans ces conditions, comment peut-on imposer à la référence du SN une lecture générique ?

La lecture générique du SN déclenchée rétroactivement requiert de reconsidérer *vous cajoloit* et de donner à l'imparfait une valeur fréquentative, qui permet de prédiquer un comportement habituel de ce jouvenceau. Le SN particulier *un jouvenceau* est alors associé à un prédicat dont le SN COD (*la jeune bachelette*) est à entendre comme étant à référence générique. La référence générique force à constituer un *genus* à l'endroit de la

jeune bachelette, qui sera : « objet de cajole d'élection pour un jeune », mais aussi, elle force à intégrer les propriétés listées au vers 25 comme essentielles et définitives d'une sous-classe : « [Un jeune cajolant] toutes les jeunes bachelettes quelles qu'elles soient du moment qu'elles possèdent blanches dents, pieds nus, corps gent ». Le nombre des propriétés listées et leur nature incidente contrarient mais n'empêchent pas le *genus*. La référence générique donne à la parataxe *dans les prez, sur le bord d'un ruisseau* une lecture optative (« [que ce soit] dans les prez [ou] sur le bord d'un ruisseau ») plutôt que séquentielle (« dans les prez [puis] sur le bord d'un ruisseau »). Quant au cadre temporel, ll. 28-29, on note qu'il opère un détour par l'essence, la mythologie (« Io ») pour renvoyer sur le mode symbolique à la présence d'une/de la génisse ou des génisses. Ce choix permet de ne pas avoir à employer d'article, et ce faisant, de maintenir le brouillage entre singulier et pluriel, particulier et générique. De plus, en dénotant une essence en guise d'occurrence, l'énonciateur mue la concomitance (*Pendant*) et la progression (*mangeant*) de l'action d'Io en données quasi iconographiques¹ (l'ensemble vise à évoquer une scène pastorale). Ces données temporelles étant en partie réifiées, spatialisées (ce que rappelle *Aux environs*), elles peuvent mieux intégrer le *genus* de la bachelette. L'ambiguïté reste ainsi insoluble.

3.2. Référence générique

3.2.1. SN pluriels à référence générique

1. Dieu ne fit la sagesse / Pour les cerveaux qui hantent les neuf Sœurs (ll. 8-9)
2. Ores ce sont *supposts de sainte Eglise* (l. 23)
3. *Les loix* songeoient aux personnes de ville (l. 36)
4. Les loix songeoient *aux personnes de ville* (l. 36)
5. que l'amour semble né pour *les champs* (l. 37)
6. Croyant tout artifice / Libre *en amours* (ll. 44-5)
7. Jeunesse n'a *les soins* qui sont requis (l. 49)
8. O *belles ! évitez* / « Le fonds des bois (ll. 68-69)
9. O *belles ! évitez* / « Le fonds *des bois* (ll. 68-69)

La référence générique vise la totalité de la (sous-)classe en tant qu'ensemble, c'est-à-dire sans nécessairement atteindre la totalité des membres ; en effet, comme le précise Kleiber (1988 : 14, puis 8), les énoncés

¹ Darmesteter (1891 : 52) parle de La Fontaine comme le parangon de l'expression pittoresque : « C'est une tendance à la sécheresse qui rendra [la langue du XVII^e siècle] peu à peu moins propre à l'expression pittoresque de la poésie. À peu près seul La Fontaine fait exception, avec sa langue qui elle-même est une exception. Cette langue toute d'images, qui fait revivre à nos yeux toute la nature dans la variété de ses aspects, La Fontaine a été la demander, non pas à ses contemporains, mais aux auteurs du XVI^e siècle. »

génériques « impliquent des cas non vérifiables, qui donc nécessitent une inférence par défaut » :

Il faut donc interpréter un SN pluriel défini, non comme signifiant « tous les » ou « presque tous les », mais comme représentant un ensemble. Lorsqu'un prédicat est appliqué à un ensemble d'individus, il ne s'ensuit pas nécessairement que tous les membres ou la plus grande partie des membres de cette pluralité vérifient le prédicat en question : il suffit que le prédicat, interprétation unitaire postulée, soit vrai de l'ensemble.

Dans ces neuf exemples, la présomption identifiante ne fait plus sens : les SN renvoient à un objet conceptuel n'ayant pas à être défini. La généricité d'un SN se teste assez facilement lorsqu'il est sujet et qu'un élément attributif lui est associé, par le test de la dislocation et d'une reprise pronominale par *ce / ça*. Ce patron ne vaut cependant qu'en 3 : « Les lois, ça songe aux personnes de ville ». On note que *songer* prend alors une interprétation collective et un sens statif. En 8, l'énoncé à l'impératif s'applique ici par répétition à chaque situation mobilisée par une nouvelle instanciation de la deuxième personne. Proche de « Quand *on* est belle, *on* doit éviter [...] », l'impératif adressé à un *vous* générique se retrouve sans ancrage référentiel. Si *belles* avait été au singulier, du fait qu'il fonctionne ici comme appellatif, il aurait paru dénommer la seule bergère en vertu de la loi d'économie.

Pour tous les autres exemples, la référence générique du SN n'occupant pas la fonction sujet se teste par le fait que le SV est sans ancrage référentiel. C'est le cas en 4, 6, 7 et 9, qui en outre associent le prédicat à un SN-sujet lui aussi générique (*Les lois, tout artifice, Jeunesse, belles*). En 1, le SV possède un ancrage référentiel (« Dieu *fit* la sagesse pour autre chose que [...] »), mais il prend un sens statif du fait de la nature spéciale de l'agent (*Dieu*) et de cette action, glosable par un passif : « Il ne faut pas croire que sagesse *soit faite* pour [...] ». De même en 5, la présence de *semble* et de *pour* reconfigure l'événement particulier *être né* en état : « que l'amour *soit fait* pour les champs ».

Pourquoi le pluriel générique est-il dans ces exemples préféré au singulier générique ? En emploi générique, le sens « plus d'1 » marqué par le pluriel n'est plus discriminant, mais les opérations sont différentes selon que la généricité s'établit sur la base d'une « part représentative » (Kleiber 1988 : 8) avec *les*, ou d'une unité (offrant alors le choix entre l'article zéro, l'indéfini ou le défini). Du fait qu'elle est accessible par ces divers moyens, la généricité semble propice au développement d'éventuelles « nuances de sens », donnant si tel est le cas une fonction autre que purement grammaticale à la pluralité morphologique des génériques : « The interaction between grammatical and lexeme-inherent information is especially close when plurality brings about a distinct shade of meaning [...] » (Acquaviva 2008 : 79).

Pour Langacker (1991 : 110) un nom désigne une région dans un domaine, et s'il est comptable, cette région est « délimitée dans son domaine

fondamental dans le champ du prédicat » (Langacker 1991 : 117). Ainsi, *fauteuil* rassemble les éléments qui constituent le référent pour en offrir une conceptualisation en tant qu'entité ; *fauteuil* met en profil une région bornée dans le domaine des meubles si on souhaite par exemple l'acheter, dans le domaine des sièges si on souhaite s'asseoir, etc. Si le champ introduit par le prédicat a cet impact sur l'interprétation du domaine du nom, le pluriel non contraint dans les génériques pourrait-il lui aussi affecter la signification ? Nous poserons l'hypothèse que deux effets peuvent intervenir : la notion de « part représentative » associée au pluriel générique pourrait contextuellement encourager l'inférence du trait de diversité ; et il pourrait aussi, en interaction avec le prédicat, concourir à redéfinir le domaine dont le nom désigne une région.

La manipulation par le singulier resterait générique sans modification de sens en 1 (le *genus* resterait « l'artiste »), 3 (= « le domaine légal »), 4 (= « le citoyen »), 8 (= « la femme séduisante ») et 9 (= « le lieu peu fréquenté »). Par conséquent, en compétition avec un singulier possible, le pluriel pourrait avoir été préféré du fait qu'il permettrait d'activer un trait de diversité parmi les éléments de la classe. Cette diversité peut cependant heurter une propriété du *genus*, comme en 1 : les artistes sont censés partager un même génie créatif d'origine spirituelle plutôt que de hanter les muses, chacun isolément, de façon plus ou moins heureuse. De même, les lois en 3 sont censées former un appareil cohérent plutôt que d'être un empilage d'amendements, mis au service des désirs personnels sans cesse plus exigeants des *personnes de ville* citées en 4. Le trait de diversité derrière ces pluriels fait alors sens : il prépare le terrain à l'ironie, que l'on sent le mieux derrière *supposts de sainte Eglise* en 2.

D'autres termes ne permettent pas leur substitution par un singulier. En 5, il s'agit d'un problème d'ordre sémantique : *les champs* peut davantage que *le champ* profiler le trait [+campagne] dans le domaine des « types d'espace » et s'opposer ainsi à la région « ville » (plutôt qu'à la région « potager »). Prenant le sens d'« environnement champêtre », il pourrait refléter ce qu'Acquaviva (2008 : 18) appelle un emploi massifieur du pluriel, tel qu'il le relève dans « woods » :

This particular example brings out the word-dependent character of the use of plural as a massifier. In the woods can mean something like 'in a wooded environment', but in the forests suggests more strongly a plurality of distinct forests.

Les noms abstraits au pluriel peuvent tantôt dénoter des collections d'objets abstraits, des sous-types, des événements localisés spatio-temporellement permettant d'être configurés comme états (Acquaviva 2008 : 108). En 6, le nom *amours* est discrétisé. On attendait que *en* introduise une référence abstraite : *en amour*. La préposition *en* définit un *genus* qui est « le domaine de la séduction ». Un hiatus apparaît alors avec le pluriel inattendu

d'*amours*, qui active une pluralité d'occurrences. Avec ce pluriel, *amours* profile un événement dans ce domaine. Gagnant ce sens, le renvoi peut alors concerner la totalité d'une classe, celles des « entreprises de séduction » : « The French *amours* 'loves', for instance, refers to episodes involving love ('love affairs') » (Acquaviva 2008 : 108).

Enfin, il est à noter que, excepté en 2, aucun des exemples ne s'apparente à un véritable jugement générique. Les paraphrases vérifiant que la propriété est nécessaire au *genus* oscillent entre l'erroné (« Tout artifice serait libre en *amours* ») et le moyennement consensuel (« Pour être cerveau qui hante les neuf Sœurs, il faut manquer de sagesse »). Ceci laisse penser que le texte cherche à atteindre le générique à toute occasion, même si ce n'est qu'un générique partiel.

3.2.2. SN singuliers à référence générique

Le corpus suivant recense les SN singuliers à référence générique. Nous n'étudierons ces occurrences que dans la mesure où elles montrent, en contrepoint, les différences entre la généralité atteinte par le singulier et celle atteinte par le pluriel.

1. O combien *l'homme* est inconstant, divers (l. 1)
2. fiez-vous à *Rimeur* qui répond / D'un seul moment (ll. 7-8)
3. De renoncer à *tout conte* frivole (l. 4)
4. Croyant *tout artifice* / Libre en *amours* (ll. 44-5)
5. *toute chose* est permise / Pour se tirer de l'amoureux tourment (ll. 64-5)
6. *Nul* n'accourut (l. 68)

Pourquoi le singulier générique est-il dans ces exemples préféré au pluriel générique ? Bien sûr, il est prévisible que des impératifs rythmiques aient commandé la plupart des choix, les marques du pluriel accroissant usuellement le nombre de pieds dans le vers (*l'homme* vs *les hommes*). Considérons néanmoins l'exemple 2. Le singulier *Rimeur* est précédé de l'article zéro. Fournier (1998 : 151) nous éclaire sur l'emploi de l'article zéro :

Le déterminant zéro est un marqueur de généralité avec un nom comptable ; il peut commuter avec *un* ou *le* (*les*) en emploi générique et neutralise l'opposition entre la généralité construite par le défini (qui atteint l'espèce sans passer par l'individuel) et celle construite par l'indéfini (qui atteint l'espèce par multiplication à partir de l'individuel). Ce type d'emploi, très répandu dans l'ancienne langue (Moignet, 1980, p. 107) est archaïque très tôt dans le siècle, et on ne le trouve guère que chez La Fontaine ou dans les énoncés proverbiaux [...].

Le terme fait référence à la sous-classe des « rimeurs qui répondent d'un seul moment », mais ainsi précédé de zéro et porteur d'une majuscule, ce nom d'humain au singulier permet implicitement de pointer l'énonciateur en

situation, de l'inclure à la classe et de le nommer *Rimeur* dans ce qui s'apparenterait à une auto-accusation. Cette implication relève de la loi d'économie. Précédé de zéro, c'est-à-dire privé de détermination, le terme au singulier invite à rechercher dans la situation une instanciation référentielle spécifique valide. Le pluriel *Rimeurs* n'aurait pas favorisé aussi nettement l'inférence que l'énonciateur lui-même soit à inclure dans la référence et l'effet d'autoaccusation. On note que l'uniformisation de la sous-classe, propice à cette configuration dépréciative, est convoquée plus fortement par le générique singulier que par le pluriel, lequel activerait le trait de diversité.

Les exemples en *tout(e)* plutôt qu'en *tou(te)s* les maintiennent saillante la prise en compte d'une unité, à partir de laquelle la multiplication mène à considérer l'ensemble de la classe. Une unité spécifique de départ est toujours saillante dans le texte : 3 laisse présager que ce texte est un conte frivole ; 4 pointe l'artifice du leurre par la clochette ; 5, l'acte coupable du bachelier.

Comme c'était le cas pour tous les pluriels génériques (sauf un), la généricité à partir du singulier n'atteint jamais ici le stade de jugement générique. Excepté en 3 et 6, tous les exemples sont des phrases génériques, mais aucune n'exprime un jugement générique (en tout cas, consensuel). Le stade du jugement générique ne semble pas primordial. Il n'est du reste peut-être pas souhaitable, car si l'ambition du conte est certes de susciter l'adhésion et d'enseigner au lecteur quelque chose de nouveau, il s'agit en revanche de le faire sans ostentation, sans que le dispositif didactique prenne le pas sur l'esthétique.

Les références génériques sont nombreuses, surtout rapportées aux références particulières : elles se rencontrent en quantité non négligeable jusqu'au vers 45. Il a été aussi possible de relever certains hiatus, certaines ambiguïtés référentielles, et certains glissements du particulier au générique dans les SV, qui font penser que ce texte tente d'introduire la généricité à la moindre occasion et dans son moindre degré. Des degrés de généricité peuvent être distingués : généricité indirecte avec *tout(e)* et *nul* (la référence de *nul*-pronom peut être dite générique si l'on considère que, par la négative, il renvoie à la totalité de classe des « hommes »), phrase générique avec ou sans jugement générique, SV directement ou indirectement générique. Le choix de renvoyer au générique à partir d'un singulier ou d'un pluriel s'est souvent révélé significatif. La densité des singuliers génériques va dans le sens de notre hypothèse que ce texte vise par ces nombreuses occurrences du générique à établir une continuité entre la spécificité du récit et la morale universelle.

Comme on s'en doutait, les paramètres cotextuels et/ou pragmatico-culturels agissent sur l'extension, notamment, celle de la part représentative que suppose un générique ; de même, hors génériques, ces paramètres peuvent laisser inférer une quantité minimale ou maximale (nette ou approximative, voir le Tableau 1 en 3.1). D'autre part, on observe que le pluriel peut agir

comme discrétiseur (*amours*) ou comme massifieur (*champs*), et qu'il n'est pas rare (surtout en générique) qu'un pluriel s'accompagne d'effets de sens, de sorte qu'il signifiera davantage que « plus d'1 » : octroi du trait de diversité (*loix*), participation à l'élection d'un nouveau domaine (*champs*, *amours*, *douceurs*).

La pluralité peut aussi se retrouver dans certaines formes lexicales à signification plurielle, comme c'est le cas des noms collectifs. Le nombre conséquent de noms collectifs présents dans le texte semble vérifier l'hypothèse que ce conte entreprend d'exploiter la pluralité sous toutes ses formes.

4. NOMS COLLECTIFS

Un nom collectif dénombrable est un terme qui, même s'il n'est pas porteur morphologique du pluriel, renvoie à une multiplicité d'éléments, une pluralité de sous-unités. La pluralité intervient alors dès le niveau notionnel :

N+ *s* fait du pluriel un ajout en discours ; le nom, c'est-à-dire la source de la catégorisation, n'est pas lui-même pluriel au niveau notionnel. Le trait /indénombrable/, lui, marque l'absence de bornage ; lorsque le nom se trouve dans un groupe nominal défini (ainsi *the foliage on this tree*), le bornage est apporté en discours, mais pas sur le plan notionnel. À l'inverse, le trait /dénombrable/ du collectif permet de borner la pluralité sur le plan notionnel, indépendamment du contexte discursif. (Gardelle 2018 : 16)

Arigne (2006 : 11) donne comme traits centraux des noms discrets collectifs les traits suivants : « la triple référence à une unité unique, à des sous-unités multiples de même genre, et à un principe d'organisation ». Comme le rappellent Lammert & Lecolle (2014 : 7), les noms collectifs permettent en discours de sélectionner le niveau du groupe (l'unité de rang supérieur) ou le niveau des individus (les sous-unités de rang inférieur). Nous suivrons la perspective de Lammert & Lecolle (2014 : 11), selon laquelle le nom collectif peut avoir des propriétés syntaxiques de type discret aussi bien que massif. L'approche sera ontologique et méronymique, c'est-à-dire qu'on considérera qu'un nom collectif est fait de sous-unités qui ne sont pas l'unité (les arbres pour la forêt, les génisses pour le troupeau, etc.). Cette définition exclut l'homéomère *prez* (une partie d'un pré restant du pré). Ne seront pas non plus traités comme collectifs les noms *Eglise*, dans *supposts de sainte Eglise*, l. 23 (qui du reste, comme l'oriente le nom *supposts*, renvoie ici à l'institution et non aux sous-unités que sont les personnes constituant l'institution), et le nom *conte*.

Parmi les discrets collectifs figure le nom *bois* :

Au fonds d'un *bois* se laissa détourner (l. 61)

[...] O belles ! évitez / Le fonds des *bois* et leur vaste silence (ll. 68-9)

Le nom *bois* fonctionne comme les noms anglais *forest* et *wood*, dont Arigne (2006 : 42) dit qu'ils « regroupent toujours une multiplicité

d'arbres ». Le nom requiert une quantité minimale d'arbres nécessaire pour faire *bois* et un principe organisateur de contingence spatiale.

Un autre nom discret collectif figure dans le conte :

Vid qu'il manquoit une pièce au *Troupeau* (l. 52)

Ici encore, c'est l'unité supérieure qui est sélectionnée, puisque le « manque d'une pièce » ne peut s'appliquer aux unités. L'usage de ce nom requiert la nature animée des unités, leur nombre minimal nécessaire pour faire « troupeau », et un principe organisateur, de type fondamentalement spatial, mais aussi en partie fonctionnel, métonymiquement (la fonction d'élevage par l'homme), et comportemental (domesticité, docilité, grégarité).

D'autres noms collectifs connaissent en revanche un emploi massif. C'est le cas des deux derniers exemples.

Jeunesse n'a les soins qui sont requis (l. 49)

Lammert & Lecolle (2014 : 14) rappellent que « par dérivation sémantique », certains noms de qualité sont « ouvert[s] à une référence collective » qui permettra par métonymie de renvoyer à un groupe d'animés humains. Le nom peut ainsi renvoyer à la classe des *jeunes*, laquelle rassemble les individus « porteurs de la qualité en question » (Flaux 1999 : 495). Dans cet emploi, le nom n'est plus gradable. En choisissant *Jeunesse* plutôt que le pluriel *Les jeunes*², le locuteur laisse actives deux possibles interprétations, l'une désignant collectivement tout individu possédant le trait [+jeune], l'autre désignant toute jeune fille (*une jeunesse* prenant en effet très souvent le trait [+féminin], comme le rappelle *Le Littré*). Il est à noter l'absence d'un déterminant, qui aurait permis d'orienter l'interprétation : *La jeunesse* aurait favorisé une configuration du nom en tant que massif à sens collectif par dérivation sémantique, tandis qu'*Une jeunesse* aurait imposé un emploi discret, par lequel une unité est prélevée et associée à un SV générique pour renvoyer à toute la classe des *jeunes filles*. L'absence d'article, outre son effet archaïsant, noté par Fournier (1998 : 151) et cher à l'auteur, permet au locuteur de faire coexister deux possibles accès à la pluralité, soit par le collectif, soit par le générique. Quant au prédicat distributif « avoir les soins qui sont requis », il sélectionne les unités de rang inférieur, les individus composant le groupe.

Différentes contraintes s'appliquent à la lecture collective obtenue par la dérivation sémantique des noms de qualité : le nom désigne nécessairement des animés humains, sa pluralité n'est pas une quantité de sous-unités

² En outre, le choix de *Jeunesse* plutôt que *Les jeunes* pourrait découler de l'apport sémantique attribuable au préfixe *-esse*. Clédat (1889 : 107) explique : « *Esse* et *ise* dérivent l'un et l'autre du latin *itia* et ont la même valeur. On les joint surtout à des adjectifs exprimant une qualité morale : *mollesse, jeunesse, faiblesse, sagesse, tendresse, franchise, gaillardise, friandise, sottise*. » Cette valeur morale fait évidemment sens dans ce vers.

minimale nécessaire mais la totalité des unités qualifiables par la propriété, qui agit du reste comme principe organisateur.

De ce *bétail* par la fille conduit (l. 47)

Tout comme pour la lecture collective de *Jeunesse*, le nom *bétail* a un fonctionnement massif. Sans posséder eux-mêmes de limites, ils requièrent tous deux la pluralité de leurs sous-unités pour qu'elles soient rassemblées par ces noms, mais une quantité devenue totale dans l'énoncé générique où figurait *Jeunesse*, simplement minimale pour *bétail*.

À la différence de *troupeau*³, de type discret, le nom collectif *bétail* est de type compact. Ceci ne semble pas empêcher de le traiter comme nom collectif, puisque comme *troupeau* il répond favorablement aux critères suivants : le nom rassemble des sous-unités de même genre, requiert une quantité minimale nécessaire d'unités pour faire *bétail*, et les rassemble selon des principes d'ordres spatial et fonctionnel. Le prédicat « conduire le bétail » est à lecture collective plutôt que distributive.

5. LE CAS DES NOMS RELATIONNELS

Si le lien qu'entretiennent les noms collectifs avec la pluralité est clair, puisqu'ils rassemblent des entités plurielles sous une même ontologie, celui qui concerne les noms relationnels est beaucoup plus relatif. Il ne s'agit bien sûr plus d'y lire une pluralité, mais simplement de dire que ces noms présupposent l'existence d'au moins une autre entité servant de repère nécessaire à une indispensable localisation du référent. Selon Riegel, Pellat & Rioul (2005 : 171), ce sont des termes « dont le sens implique un rapport actanciel avec une autre entité ». Pour Huyghe (2015), « [l]es entités dénotées ne sont pas décrites en soi, selon leurs propriétés ontologiques, mais d'après leur mise en relation avec un autre terme ». Cette composante relationnelle, cet élément de prédication, nécessite une inférence à partir d'un repère pour saisir le référent, étant donné qu'il ne peut être compris que par le truchement d'une propriété relationnelle entre au moins deux référents. Les exemples les plus évidents sont les noms renvoyant à des relations de parenté, auxquels on peut penser rajouter « compagnon » (l. 46) :

mere (l. 51)
les neuf *Sœurs* (ll. 8-9)

D'autres noms peuvent prendre une composante relationnelle. C'est le cas des partitifs :

Quand elle ouït la *voix* de son amant (l. 63)
Au *fonds* d'un bois se laissa détourner (l. 61)

³ Clédat (1889 : 100) note également la valeur diminutive et parfois péjorative des mots suffixés par *-ail*.

Voix gagne ici une composante relationnelle de type méronymique, tandis que *fonds* présente une composante de type localisation interne, ce qui le prive de la possibilité d'un emploi autonome.

La catégorie nominale offre par nature un moyen de fondre une pluralité à l'intérieur d'un concept (c'est le cas des noms collectifs). Dans le cas des noms relationnels, ce que la catégorie réifie et établit comme région est une entité repérée par une relation avec (au moins) une autre. Le lien avec la pluralité s'en trouve beaucoup plus discutabile et indirect.

CONCLUSION : LA PLURALITÉ DANS LE CONTE

Comme on l'a vu, les interactions entre les pluralités et les qualités inférées sont complexes et fonctionnent de façons diverses (bien que reposant souvent sur des effets de contraste). Les noms au pluriel ainsi que les noms à référent générique sont systématiquement investis d'appréciations, participant de ce fait au caractère euphémistique que l'on constate par endroits dans ce conte (le bachelier criminel n'est par exemple qu'un *drôle*). On pourrait dire qu'en évitant toute brutalité verbale, ce texte tient sa ligne de conte ; mais il se prétend de façon euphémistique « frivole », alors que l'événement implicite final s'avère assez sordide. L'écart entre contenu dénoté et contenu connoté se joue ainsi dans les unités textuelles et dans la mesure appréciative de l'événement final. L'assaut « amoureux » sur la bergère – le viol – est en effet mis sous *silence* (dernier mot du conte). Face au problème du tabou, l'expression des pluralités joue un rôle central : à l'instar de la négation, la pluralité permet de faire comprendre ce qui ne peut être dit, par un détour. Les expressions QNT sont ainsi données à entendre comme autant d'accès à des contenus qualitatifs qu'on s'économise de dire (par exemple le générique requiert la constitution d'un *genus* fait de propriétés essentielles), ou qu'on s'interdit de dire. S'y insinuent l'ironie (*Les lois songeoient aux personnes de ville*, l. 36) ou le tragique (*Remplit de cris ces lieux*, l. 67). L'étude de ce texte a permis de mettre au jour une assez grande variété de façons linguistiques d'exploiter la pluralité à des fins qualitatives. Pour ce faire, nous avons appliqué un appareil descriptif ressortissant d'approches théoriques multiples qu'il resterait certainement à unifier.

En ce qui concerne l'intérêt de la pluralité relativement au genre du conte, cette étude a permis de vérifier les hypothèses suivantes :

1) avant la morale, la pluralité nominale sous toutes ses formes peut servir à anticiper le basculement final du récit spécifique vers l'application générique et la configuration d'un ON-locuteur, ce qui fait qu'auparavant, les référents des noms sont nombreux à être à référence générique et qu'on croise des noms collectifs ou à pluralité seconde ;

2) tout comme le degré, la pluralité permet d'augmenter la force argumentative des énoncés et de le faire implicitement, ce qui fait qu'elle se manifeste fréquemment, y compris de façon indirecte ;

3) elle prépare à la mise en place d'une modalité appréciative, ce qui fait qu'elle n'est jamais autant utile dans le conte que lorsqu'elle prend, par implication, des valeurs qualitatives ;

4) la pluralité permet l'économie : le contraste avec un singulier morphologique possible en générique, ou le rapprochement à un terme environnant porteur du singulier peut s'avérer signifiant et permettre l'activation de nouveaux topoï.

Dans ce texte, l'extrême diversité des formes de pluralité et des effets induits par celles-ci laisse penser que la pluralité fait l'objet d'une esthétisation. L'étude de la pluralité peut s'avérer utile à une approche sémiotique au sens où l'entend Eco.

La pluralité semble agir dans le conte comme le problème et la solution : nécessaire dans la morale, sa dernière occurrence y génère une inévitable discontinuité avec le récit, mais en se voyant disséminée au fil du conte, non sans d'inévitables ambiguïtés, elle pose des jalons qui préparent à cette bascule et accommodent une forme de continuité. Deux stratégies permettent que l'apport axiologique final ne soit pas perçu comme une discontinuité brutale. La première est l'insertion au préalable de marques discrètes d'appréciation, notamment grâce à quelques adresses au *Lecteur* (l. 62) et à l'appel à son bon sens (*fiez-vous*, l. 7, *Jugez*, l. 62), qui préfigurent le caractère didactique de la morale attendue et s'assurent de son assentiment. L'autre est l'atténuation de l'appréciation figurant dans la morale (il s'agit ici simplement d'*éviter* un lieu). Les deux s'appliquent ici, et les deux recourent à un procédé commun : inciter le lecteur à inférer des modalités appréciatives à partir de données ou de rapports d'ordre QNT.

BIBLIOGRAPHIE

- ACQUAVIVA P. (2008). *Lexical Plurals – A Morphosemantic Approach*. Oxford : Oxford University Press.
- ANSCOMBRE J.-C. (dir.) (1995). *Théorie des topoï*. Paris : Éditions Kimé.
- ANSCOMBRE J.-C. (éd.) (2000). *Langages 139 (La parole proverbiale)*. Paris : Larousse.
- ARIGNE V. (2006). Les discrets collectifs face aux massifs : des modes de discrétisation des noms massifs. *Cycnos 23/1, Le Qualitatif*. <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/680>
- CLÉDAT L. (1889). *Grammaire historique du français*. Paris : Garnier Frères.
- DARMESTER A. (1891). *Cours de grammaire historique de la langue française*. Macon : Proptat Frères.
- DONNELLAN K. (1966). Reference and Definite Descriptions. *The Philosophical Review 75/3*, 281-304.

- ECO U. (1979). *Lector in Fabula ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*. Paris : Éditions Grasset.
- FLAUX N. (1999). À propos des noms collectifs. *Revue de linguistique romane* 63, 471-502.
- FLAUX N. (2008). Les pronoms indéfinis en français : une classe à (re)définir. *Travaux de linguistique* 56, 7-46.
- FOURNIER N. (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin Sup Lettres.
- GALMICHE M. (1983). Les ambiguïtés référentielles ou les pièges de la référence. *Langue française* 57, 60-86.
- GALMICHE M. (1985). Phrases, syntagmes et articles génériques. *Langages* 79, 2-39.
- GARDELLE L. (2018). *Foliage est-il à leaves ce que jewellery est à jewels ? Étude de rapports entre dénombrables au pluriel et indénombrables singuliers*. *Anglo-ponia* 26. <https://journals.openedition.org/angloponia/1639>
- HUYGHE R. (2015). Les typologies nominales : présentation. *Langue française* 185, 5-27.
- KAROLAK S. (1987). Distinctions : usage référentiel / usage attributif, spécifique / non spécifique et le syntagme nominal slave. *Revue des études slaves* 59/3, 597-616.
- KLEIBER G. (1988). Phrases génériques et raisonnement par défaut. *Le français moderne* LXVI, 1/2, 1-16.
- LAMMERT M., LECOLLE M. (2014). Les noms collectifs en français, une vue d'ensemble. *Cahiers de Lexicologie* 105, 203-222.
- LANGACKER R.W. (1991). Noms et verbes. *Communications* 53, 103-153 (trad. C. Vandeloise).
- MARRONE G. (2014). L'âge d'or de la sémiotique littéraire, et quelques conséquences théoriques. *Signata* 5, 53-75.
- PERELMAN C. (1977). *L'empire rhétorique : rhétorique de l'argumentation*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Quadrige / PUF.

« La Clochette », Jean de La Fontaine

- 1 O combien l'homme est inconstant, divers,
Foible, leger, tenant mal sa parole !
J'avois juré hautement en mes vers,
De renoncer à tout conte frivole :
- 5 Et quand juré ? c'est ce qui me confond ;
Depuis deux jours j'ay fait cette promesse.
Puis fiez-vous à Rimeur qui répond
D'un seul moment ! Dieu ne fit la sagesse
Pour les cerveaux qui hantent les neuf Sœurs
- 10 Trop bien ont-ils quelque art qui vous peut plaire.
Quelque jargon plein d'assez de douceurs ;
Mais d'être sûrs, ce n'est là leur affaire.
Si me faut-il trouver, n'en fût-il point,
Tempérament pour accorder ce point ;
- 15 Et, supposé que quant à la matière
J'eusse failly, du moins pourrois-je pas
Le réparer, par la forme, en tout cas ?
Voyons cecy. Vous saurez que naguère
Dans la Touraine un jeune Bachelier...
- 20 (Interpretez ce mot à votre guise :
L'usage en fut autrefois familier
Pour dire ceux qui n'ont la barbe grise ;
Ores ce sont supposts de sainte Eglise.)
Le nôtre soit sans plus un jouvenceau
- 25 Qui dans les prez, sur le bord d'un ruisseau,
Vous cajoloit la jeune bachelette
Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps gent,
Pendant qu'Io, portant une clochette,
Aux environs alloit l'herbe mangeant.
- 30 Nôtre galand vous lorgne une fillette,
De celles-là que je viens d'exprimer.
Le malheur fut qu'elle étoit trop jeunette,
Et d'âge encore incapable d'aimer.
Non qu'à treize ans on y soit inhabile ;
- 35 Même les loix ont avancé ce temps :
Les loix songeoient aux personnes de ville,
Bien que l'amour semble né pour les champs.
Le Bachelier déploya sa science.
Ce fut en vain ; le peu d'expérience,
- 40 L'humeur farouche, ou bien l'aversion,
Ou tous les trois, firent que la bergere,
Pour qui l'amour étoit langue étrangere,

Répondit mal à tant de passion.
Que fit l'amant ? Croyant tout artifice
45 Libre en amours, sur le rez de la nuit
Le compagnon détourne une genisse
De ce bétail par la fille conduit.
Le demeurant, non conté par la belle
(Jeunesse n'a les soins qui sont requis),
50 Prit aussi-tôt le chemin du logis.
Sa mere, étant moins oublieuse qu'elle,
Vid qu'il manquoit une pièce au Troupeau.
Dieu sçait la vie ! elle tance Isabeau,
Vous la renvoyé, et la jeune pucelle
55 S'en va pleurant, et demande aux échos
Si pas un d'eux ne sçait nulle nouvelle
De celle-là, dont le drôle à propos
Avoit d'abord étoupé la clochette :
Puis il la prit, et, la faisant sonner
60 Il se fit suivre, et tant que la fillette
Au fonds d'un bois se laissa détourner.
Jugez, Lecteur, quelle fut sa surprise
Quand elle ouït la voix de son amant,
« Belle, dit-il, toute chose est permise
65 Pour se tirer de l'amoureux tourment. »
A ce discours, la fille toute en transe
Remplit de cris ces lieux peu fréquentez
Nul n'accourut. O belles ! évitez
69 Le fonds des bois et leur vaste silence.